



# COMMUNIQUÉ

No: 2  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 13 JANVIER 1981

## COMMUNIQUÉ CONJOINT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL CANADA-MEXIQUE

---

1. La quatrième réunion du Comité ministériel Canada-Mexique s'est tenue à Mexico les 7, 8 et 9 janvier 1981.

2. La délégation mexicaine était dirigée par Lic. Jorge Castañeda, secrétaire aux Relations extérieures et la délégation canadienne, par M. Mark MacGuigan, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

3. Les deux délégations comprenaient les membres suivants:

### Du côté mexicain:

- Lic. José Andrés de Oteyza  
Secrétaire au Patrimoine
- Lic. Jorge de la Vega Dominguez  
Secrétaire au Commerce
- M. Francisco Merino Rábago  
Secrétaire à l'Agriculture
- M. Agustín Barrios Gómez  
Ambassadeur du Mexique au Canada

### Du côté canadien:

- L'Hon. Eugene Whelan  
Ministre de l'Agriculture
- L'Hon. Marc Lalonde  
Ministre de l'Energie, des mines et des ressources
- L'Hon. Edward Lumley  
Ministre d'Etat au Commerce
- M. Claude T. Charland  
Ambassadeur du Canada au Mexique

Un groupe de hauts fonctionnaires et de conseillers des deux parties ont également participé à la réunion.

4. Durant leur séjour au Mexique, les ministres canadiens ont été reçus en audience par le Président de la République, Lic. José López Portillo.

5. Les ministres mexicains et canadiens ont fait ressortir l'importance du Comité ministériel aux fins de la promotion de relations davantage productives et substantielles entre les deux pays. Depuis la première réunion du Comité il y a dix ans, d'importantes réalisations sont intervenues au chapitre de l'exécution de programmes de coopération bilatérale dans les secteurs économique et social, dans le cadre desquels les échanges commerciaux, industriels, énergétiques, touristiques et culturels sont particulièrement dignes de mention.

6. Les ministres ont reconnu que le Comité ministériel continue d'être un mécanisme utile permettant d'évaluer périodiquement les progrès réalisés dans les relations entre les deux pays. Les deux ministres des Affaires étrangères ont noté que, dans l'esprit des propos tenus par le Président et le Premier ministre en mai dernier, ils avaient eu des rencontres supplémentaires et sont convenus que ces rencontres devaient continuer de se tenir à intervalles réguliers.

7. Durant les trois journées de travail de la quatrième réunion du Comité ministériel, les deux parties ont examiné les relations bilatérales entre les deux pays sur les plans politique et économique, en mettant tout particulièrement l'accent sur la coopération dans les domaines commercial, industriel, énergétique et agricole. Ils ont par ailleurs échangé leurs vues sur la situation internationale actuelle.

8. La réunion a produit les résultats suivants:

#### Relations bilatérales

9. Les deux délégations ont pris note avec satisfaction de l'esprit de cordialité qui marque les relations entre le Mexique et le Canada et en particulier de l'impulsion nouvelle donnée à ces dernières par la visite du Président López Portillo au Canada en mai dernier et par les visites subséquentes de ministres et de hauts fonctionnaires des deux pays. Les délégations sont convenues que les deux parties doivent travailler à maintenir et à renforcer cette impulsion, en vue d'intensifier les contacts mutuellement bénéfiques entre les secteurs public et privé des deux pays.

10. Les ministres ont rappelé que le Président et le Premier ministre étaient convenus en mai 1980 de la nécessité d'élargir le champ et d'accroître la fréquence des projets d'échanges culturels et universitaires et ont recommandé que les participants de la Commission mixte Canada-Mexique qui se réuniront à Ottawa en février 1981 recensent des projets et programmes spécifiques de manière à consolider l'accord culturel entre les deux pays.

11. Les ministres ont reconnu que les relations entre les pays d'Amérique du Nord devraient continuer de se développer selon un schéma bilatéral, ce qui permet de parvenir à une meilleure compréhension et, conséquemment, à une intensification des relations de part et d'autre au profit de chacun des peuples en cause.

12. Comme en sont convenus le Président du Mexique et le Premier ministre du Canada, la relation canado-mexicaine se développe dans les paramètres d'un plan global de coopération bilatérale axé vers une relation plus intense, équilibrée et mutuellement avantageuse.

13. Les deux délégations ont noté avec satisfaction que les comités de la coopération industrielle et de la coopération énergétique se réunissaient pour la première fois en cette occasion. Les ministres ont, d'autre part, signalé l'évolution importante qu'a connue la coopération industrielle et économique par suite de la rencontre entre le Président José López Portillo et le Premier ministre Trudeau à Ottawa en mai 1980.

14. La délégation mexicaine a informé la délégation canadienne de l'approbation du Programme énergétique national du Mexique, qui renferme la décision de mettre en service d'ici à l'an 2000 vingt réacteurs d'une puissance installée de 20,000 MW. Dans la première phase, qui sera terminée à la fin des années 1980, le programme prévoit l'installation de 2000 à 2400 MW; les autorités mexicaines responsables procèdent actuellement à la préparation de spécifications en vue de lancer un appel d'offres international.

15. La sélection des techniques appropriées tiendra compte de l'objectif du Mexique consistant à atteindre progressivement le niveau maximum possible de production domestique de composantes.

16. La délégation canadienne a réitéré son offre de participer au développement du programme nucléaire du Mexique, offrant l'expérience du Canada et faisant ressortir les avantages inhérents au système CANDU. La délégation mexicaine a pris acte de cette proposition avec intérêt et indique qu'il y aura bientôt appel d'offres international.

17. La délégation canadienne a annoncé que l'Energie atomique du Canada Limitée a l'intention d'ouvrir un bureau à Mexico pour collaborer avec les autorités mexicaines.

18. Les deux délégations sont convenues qu'il y a possibilité de coopération dans ce secteur et qu'il sera tenu compte des objectifs du Mexique tels: le transfert de techniques, la création de coentreprises, la mexicanisation et le financement.

19. Dans ce secteur, les ministres ont attaché de l'importance au symposium sur l'énergie nucléaire parrainé par l'Académie mexicaine des ingénieurs, qui sera ouvert par les ministres Oteyza et Lumley le 2 février à Mexico.

20. Les ministres ont accueilli favorablement l'annonce faite par les gouvernements canadien et mexicain de la signature prochaine entre Hydro-Québec et la Commission fédérale de l'électricité d'un accord technique concernant la production d'énergie et le transport de l'énergie électrique à longue distance. Ils ont en outre noté avec satisfaction que le CFE et l'Hydro-Ontario comptent signer bientôt un accord analogue.

21. La question du charbon métallurgique a reçu une attention considérable étant donné l'expansion importante que connaîtra l'industrie sidérurgique mexicaine dans un proche avenir. Actuellement, les réserves mexicaines connues ne suffisent pas à répondre aux besoins courants et c'est pourquoi la coopération canadienne est nécessaire dans deux grands secteurs:

1. La coopération dans les activités d'exploration pour accroître la production nationale de charbon cokéfié.
2. Un approvisionnement sûr de charbon canadien par l'entremise d'un contrat d'approvisionnement à moyen terme.

22. La délégation canadienne a exprimé son intérêt pour cette proposition, rappelé son expertise internationale dans ce domaine et indiqué qu'elle déterminera dans les meilleurs délais la possibilité de passer des contrats à ce sujet.

23. En outre, les deux délégations ont confirmé qu'un séminaire conjoint sur le charbon thermique et le charbon cokéfié se tiendra en février prochain.

24. La délégation mexicaine a considéré qu'il existe de bonnes possibilités à long terme de coopération en ce qui concerne le transport urbain de masse et la rationalisation du système de transport à Mexico et dans d'autres villes. A cet égard, un comité conjoint oeuvre dans ce secteur.

25. Les ministres ont discuté du commerce de pétrole brut entre le Mexique et le Canada. Les deux délégations ont noté avec satisfaction les progrès enregistrés dans les discussions entre la société Naviera Minera del Golfo et Petro-Canada concernant l'expédition du pétrole mexicain au Canada.

26. Les ministres ont également fait rapport sur les efforts présentement déployés par la société Navimin et la société Saguenay Shipping en vue de l'établissement d'un circuit régulier entre les deux pays. L'importance de cet arrangement a été soulignée parce qu'il aurait notamment pour effet de décharger le système ferroviaire pour ce qui est du transport de marchandises entre les deux pays.

27. Les ministres ont été heureux de prendre acte de l'intention du Canada d'appeler la participation d'environ 100 compagnies canadiennes à l'exposition "La technologie au service de l'humanité" qui se tiendra à Mexico en novembre 1981.

28. Les ministres ont examiné des projets de coopération dans le secteur des télécommunications et particulièrement celui des communications téléphoniques et des transmissions par satellite. La partie canadienne a proposé l'établissement d'un comité conjoint de coopération dans le domaine des communications par satellite. La délégation mexicaine a fait un rapport d'étape sur les soumissions internationales pour ces projets.

29. Les deux délégations ont reconnu l'importance des marchés des deux pays en ce qui concerne les biens de capital destinés aux industries de la construction, de l'exploration minière, de la foresterie et du papier ainsi que de secteurs de grande importance qui sont sensiblement au même stade de développement au Canada et au Mexique. Les deux parties travaillent à la formation de coentreprises qui produiront ce genre d'équipement.

30. Les deux délégations ont réitéré que la création de coentreprises contribue dans une large mesure à consolider la coopération entre le Mexique et le Canada.

31. On a proposé le recensement de projets spécifiques propices à l'investissement conjoint dans les domaines suivants:

- aliments pour le bétail à partir de résidus de cellulose;
- conception d'abattoirs et d'usines de conditionnement de la viande;

- équipement minier (treuils);
- systèmes de nettoyage à haute pression pour fours industriels;
- conception et installation d'usines de réfrigération des aliments;
- pièces de voitures;
- conception de systèmes servant à l'entreposage, à la manutention et à la distribution des céréales.

En outre, la délégation canadienne a fait remarquer qu'à la suite de discussions antérieures, des études techniques destinées à recenser des secteurs possibles de coopération industrielle avaient été entreprises et seraient terminées au début de février.

32. Il a été noté que des mécanismes financiers conjoints existent à l'appui d'une coopération entre firmes mexicaines et canadiennes dans le cadre de projets d'investissements conjoints au Mexique. Pour encourager une plus grande utilisation de ces instruments, les participants ont dit espérer qu'une visite promotionnelle des principaux centres industriels du Canada se tiendra le printemps prochain.

33. Il a été noté que le soutien financier consenti par le Canada à l'appui d'achats mexicains de biens d'investissement fonctionné de façon satisfaisante.

34. Les deux délégations ont pris acte de la nécessité d'accroître l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables.

35. La délégation canadienne a informé la délégation mexicaine de la formation de Petro-Canada International, dont le mandat consiste à appuyer les activités d'exploration pétrolière menées par les pays en développement. En outre, dans l'esprit de l'accord mexicano-vénézuélien sur la fourniture de pétrole à l'Amérique centrale et aux Antilles, la délégation canadienne a offert que Petro-Canada International et d'autres organismes participent aux activités de coopération énergétique dans cette région. La délégation mexicaine a exprimé de l'intérêt pour les possibilités offertes par cette coopération, étant donné la réunion extraordinaire qui aura lieu prochainement, des ministres de l'OLADE qui élaboreront un plan énergétique latino-américain.

#### Coopération agricole

36. En application du troisième point du Protocole d'entente sur la coopération agricole entre le ministère de l'Agriculture du Canada et le ministère de l'Agriculture et des

Ressources hydrauliques du Mexique, durant la quatrième réunion du Comité ministériel a été formellement établi le Comité conjoint canado-mexicain en agriculture sous la co-présidence du secrétaire mexicain à l'Agriculture et aux Ressources hydrauliques et du ministre canadien de l'Agriculture; les vice-présidents sont le sous-secrétaire à l'Agriculture et aux Opérations du Mexique et le sous-ministre adjoint principal au ministère de l'Agriculture du Canada.

37. Les deux parties ont brossé un tableau des échanges dans le secteur de l'agriculture dans l'un et l'autre pays et, en application du premier point du Protocole d'entente précité, ont ensuite procédé au recensement des activités qui seraient comprises dans le programme de coopération correspondant, faisant ressortir l'avantage d'établir des priorités quant à la suite qui sera donnée à ces activités.

38. En ce qui concerne le sous-secteur des cultures, un mécanisme de coopération a été établi par le biais du jumelage de stations d'essai dans les deux pays en vue d'étudier les problèmes qui frappent l'agriculture pluviale et d'entreprendre des travaux sur la fixation de l'azote. Il a aussi été notamment convenu de renforcer les échanges de matériel génétique et de scientifiques.

39. Les deux ministres ont indiqué qu'ils participeraient dans un proche avenir à la négociation d'un accord sur la santé animale aux fins de l'importation et de l'exportation du bétail et de produits de l'élevage, à l'établissement de projets de recherche coopérative en production animale et en médecine vétérinaire, et enfin aux échanges scientifiques et techniques dans le cadre de questions liées au commerce bilatéral.

40. La partie mexicaine s'est dite intéressée à renforcer les activités de coopération dans des secteurs rattachés expressément à la foresterie. La délégation canadienne a offert de porter cette question à la connaissance des autorités canadiennes compétentes.

41. Etant donné l'étroite relation entre la production agricole et les problèmes posés par la commercialisation de ces produits, il a été convenu de confier au sous-comité du commerce international les recommandations techniques appropriées.

42. Enfin, les deux parties ont décidé que devrait être annexé au présent communiqué conjoint le procès-verbal<sup>(\*)</sup> de la première réunion du Comité conjoint Mexique-Canada en agriculture, qui englobe la totalité des points d'accord intervenus à cette occasion.

---

(\*) Ces documents sont disponibles en langue espagnole seulement.

Coopération commerciale

43. Les ministres ont passé en revue les relations commerciales entre le Mexique et le Canada et ont reconnu que, si le volume des échanges a connu un accroissement substantiel au cours de la dernière année, il ne correspondait pas encore au véritable potentiel de leurs marchés respectifs.
44. Prenant ce facteur en compte, les délégations canadienne et mexicaine sont convenues d'accentuer leurs efforts afin d'intensifier et de diversifier les relations commerciales de manière équitable.
45. Reconnaisant que le commerce des produits agricoles est une composante importante de cet échange, les ministres ont discuté de la conclusion, durant l'année en cours, d'un accord concernant la fourniture de produits agricoles de base et principalement du lait en poudre et d'autres formes de lait traité, du blé, des fèves noires, du canola et du maïs pour lesquels les deux parties ont précisé, dans certains cas, la quantité requise par le Mexique et la quantité que peut fournir le Canada, laissant en suspens certains détails concernant les arrangements relatifs aux prix et les arrangements contractuels. En réponse à la requête du Mexique, les ministres canadiens ont accepté de trouver des ressources canadiennes pour coopérer à l'établissement d'une fabrique de lait évaporé au Mexique.
46. Le secrétaire au Commerce du Mexique et les ministres de l'Agriculture et du commerce du Canada ont désigné des fonctionnaires de leurs ministères respectifs et de Conasupo du Mexique pour conclure la négociation de l'accord susmentionné.
47. Les ministres canadiens ont reconfirmé l'invitation faite au secrétaire au Commerce de visiter le Canada. Les participants ont espéré que M. de la Vega pourra, entre autres, profiter de sa visite pour signer l'accord sur la fourniture de produits agricoles de base.
48. Durant la réunion, les ministres sont convenus de créer un groupe de travail sur le commerce sous l'égide du Comité ministériel Canada-Mexique; le groupe serait présidé par les ministres du commerce du Canada et du Mexique ou par leurs hauts fonctionnaires désignés et compterait des représentants d'autres ministères intéressés ainsi que d'organismes de promotion du commerce. Le groupe examinerait en outre toutes questions relatives aux échanges commerciaux ainsi que les politiques proposées et les mesures promotionnelles en vue d'accroître les échanges bilatéraux.

49. Les deux parties sont convenues que la première réunion du groupe de travail se tiendrait au Canada durant la première moitié de l'année et que les sujets suivants, parmi d'autres, seraient examinés: fourniture de produits alimentaires par le Canada au Mexique; produits qui ont un potentiel commercial; exportation de fruits et légumes mexicains au Canada; problèmes découlant des échanges commerciaux; solutions de rechange pour encourager un plus fort volume d'échanges, et activités visant à promouvoir les échanges entre les deux pays.

50. Les ministres ont noté que, dans les deux pays, des hommes d'affaires du secteur privé cherchent à tirer le meilleur parti possible d'occasions mutuellement bénéfiques, et ont accueilli avec satisfaction la réunion prochaine du Comité d'hommes d'affaires Canada-Mexique qui se tiendra à Puerto Vallarta du 11 au 13 janvier.

51. Les ministres canadiens et mexicains ont noté avec satisfaction l'établissement, sur la base d'arrangements convenus entre les gouvernements fédéraux, de bureaux provinciaux canadiens au Mexique et se sont dit d'avis que ces bureaux jouent un rôle utile dans le développement de relations bilatérales dans les secteurs de la promotion commerciale, de la culture et du tourisme.

52. Les ministres ont échangé des impressions sur la situation internationale actuelle et souligné leur préoccupation face à l'intensification des tensions mondiales provoquées par les récents conflits internationaux. Ils ont en outre réitéré l'engagement de leurs gouvernements respectifs à coopérer sur la scène internationale de manière à assurer la paix et la prospérité pour toutes les nations.

53. Les deux ministres des affaires étrangères ont discuté franchement de plusieurs aspects de la situation actuelle en Amérique latine et se sont attachés tout particulièrement à l'Amérique centrale et aux Antilles. Ils ont exprimé l'espoir que les présents conflits trouveront leur solution dans la libre expression de la volonté des populations des pays en cause, et sans ingérence de l'extérieur. Ils sont par ailleurs convenus de l'importance de consentir une aide économique inconditionnelle aux pays en développement d'Amérique centrale et des Antilles en vue de promouvoir le développement social et économique des pays concernés. Les deux ministres sont également convenus de l'opportunité que des représentants des deux gouvernements continuent de procéder régulièrement à des échanges de vues sur ces sujets.

54. Le ministre des Affaires extérieures du Canada a expliqué l'importance que le Canada accorde à ses relations avec les Antilles du Commonwealth et s'est réjoui de l'intérêt accru du Mexique pour cette région, ainsi qu'en témoigne le programme de coopération énergétique mis sur pied par le Mexique et le Venezuela à l'intention des pays d'Amérique centrale et des Antilles, dans l'esprit du plan énergétique mondial proposé par le Mexique aux Nations Unies.

Coopération internationale pour le développement

55. Les ministres ont reconnu qu'il est de plus en plus urgent et important de réaliser des progrès concrets dans le secteur de la coopération économique internationale pour le développement. Le fait qu'en dépit de tentatives répétées il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de négocier les ententes qui permettront l'amorce de négociations globales sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement et les finances montre clairement qu'il est nécessaire de trouver et d'appliquer des formules qui permettent la mobilisation effective de la volonté politique nécessaire à la solution des principaux problèmes liés aux relations économiques internationales.

56. Les deux pays se sont engagés à explorer plus à fond l'une de ces formules: la convocation en juin prochain d'une réunion internationale sur la coopération et le développement à laquelle participeraient des chefs d'Etat et (ou) de gouvernement. Les ministres sont convenus de continuer à participer activement aux préparatifs en vue de cette réunion et confirmé leur intention d'assister à la réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères à Vienne. Ils ont noté avec plaisir que le Premier ministre du Canada et le Président du Mexique se rencontreront au Mexique le 17 janvier 1981 pour poursuivre les discussions sur cette question vitale.

57. Les deux délégations sont convenues que la cinquième réunion du Comité ministériel se tiendra au Canada, à une date qu'il reste à déterminer.